

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : 36
Nombre de représentés : 6
Nombre d'absents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_052_CC_27
Politique Européenne de cohésion post
2027 : motion proposée par l'association
française du conseil des communes et
régions d'Europe (AFCCRE)

Nombre de votants : 42

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme
Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-
Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M.
Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme
Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M.
Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M.
Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain BENARD - Mme
Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles
HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme Marie
ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick
BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - M.
Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 052 CC 27 : POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION POST 2027 : MOTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (AFCCRE)

Le Président de séance expose :

I – Contexte

Les fluctuations de l'économie mondiale depuis 2020 et la persistance d'un conflit armé aux portes orientales de l'Europe ont dernièrement conduit les instances de l'Union Européenne (Commission et Conseil) à remettre en question la politique européenne de cohésion dont les objectifs économiques, sociaux et territoriaux sont inscrits aux Traités régissant l'Union.

Les **récentes propositions de la Commission européenne sur l'avenir de la politique de cohésion et le cadre financier pluriannuel post 2027 conditionnent** ainsi les **investissements à l'avancée des réformes liées au respect des objectifs de convergence économique et sociale** et préconisent encore l'adoption d'un plan national unique par Etat membre, alors même que les collectivités territoriales avaient jusqu'à présent été associées à la mise en œuvre des politiques communautaires dans les territoires.

De surcroît, les **déclarations de la Présidente de la Commission européenne** font état d'une **volonté de réaffectation des enveloppes budgétaires de la programmation 2021-2027 de la politique de cohésion** – dès la révision à mi-parcours, soit dès 2025 ! - **vers les priorités afférentes à la défense, la compétitivité économique, la sécurité et la migration.**

Au-delà de battre en brèche les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union, **de telles orientations semblent dénier le rôle déterminant de la politique de cohésion dans la réduction des disparités territoriales tout autant que la contribution significative des fonds structurels européens au maintien d'un lien substantiel et tangible entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, particulièrement par le truchement des collectivités.**

Cet impact indéniable s'entend *a fortiori* pour les Régions Ultra-Périphériques de l'Union, dont La Réunion, confrontées à l'insularité, l'éloignement et d'autres handicaps structurels.

En outre, il ne paraît pas souhaitable que l'**atteinte des objectifs nationaux de convergence économique et sociale** puisse se faire **aux dépens de la politique de cohésion basée sur les principes d'approche territoriale et de partenariat avec les collectivités locales.**

II – Proposition d'action

Sur cette base, l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), craignant une recentralisation de la gestion des fonds européens préjudiciables aux territoires, entend mobiliser l'ensemble des territoires concernés en proposant une **motion** adoptée par leurs instances délibérantes **à l'attention du gouvernement français et des institutions européennes.**

Ce plaidoyer, dont le texte figure en annexe au présent rapport, met notamment en avant les questions suivantes :

- La **sanctuarisation du modèle de développement social et territorial porté par les fonds structurels européens** ;
- La **préservation d'un budget conséquent dédié à la politique de cohésion au-delà de 2027**, terme de l'actuelle programmation communautaire ;
- Le **maintien de priorités stratégiques territoriales** dans la déclinaison des instruments financiers de la politique de cohésion (FEDER, FSE+, FEADER, FEAMPA) ;
- La **conservation du mode de gestion décentralisée et territorialisée des programmes européens**, seul garant de la conjugaison des priorités de l'Union avec les besoins de ses territoires dans toute leur diversité.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **ADOPTER la motion proposée par l'AFCCRE concernant la préservation de la politique de cohésion de l'Union Européenne en faveur de ses territoires au-delà de 2027 ;**
- **AUTORISER le Président, ou toute personne par lui autorisée, à signer tous les actes y afférents.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président